

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

N°017

OBJET : DÉCLASSEMENT ET CESSIION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL SIS CHEMIN DES BARTAVELLES PARCELLE CADASTRÉE EH 105			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 31	Nombre de Membres Votants : 32	Date de la Convocation : 17 septembre 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt quatre septembre, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, Mme DUTA, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, M. VAVDIN, M. CASTEL, M. BRÉZET, M. ROGERAT, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZŁOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. JORDAN, Mme BARDOU

EXCUSE : Mme CLERGUE donne pouvoir à Mme ORTA conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : M. CROUZET, M. BELONDRADE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ.

ABSENTS EXCUSES : Mme REGNIER, Mme BARTHE.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Monsieur et Madame VOLKMANN, demeurant au 12 chemin des Bartavelles, ont sollicité la Ville afin d'acquérir la parcelle cadastrée EH 105, appartenant au domaine public communal et située Chemin des Bartavelles.

Cette parcelle permet notamment la desserte des parcelles cadastrées EH 328, EH 330, et EH 332, dont Monsieur et Madame VOLKMANN sont propriétaires, et longe également leur propriété cadastrée EH 305.

La parcelle EH 105 représente une superficie totale de 1 258 m² environ, la superficie exacte sera précisée par un document d'arpentage réalisé par un géomètre-expert.

Cette demande s'inscrit dans le cadre d'un projet visant à régulariser l'accès desservant ces parcelles.

Après analyse, les services techniques de la Ville ont émis, en date du 15 janvier 2026, un **avis favorable à la cession d'une partie** de la parcelle cadastrée EH 105, d'environ **775 m²**.

La cession de cet espace du domaine public communal intervient pour un montant de **1165€**, correspondant au prix défini par France Domaine en date du 02 juin 2026.

En conséquence, conformément aux dispositions de l'article L.141-3 du Code de la voirie routière, relatif au classement et au déclassement des voies communales, il convient de procéder à la désaffectation de cette partie du domaine public routier communal, puis à son déclassement afin de pouvoir céder ce bien.

Par ailleurs, les frais de géomètre-expert pour la réalisation du document d'arpentage ainsi que les frais de notaire sont laissés à la charge des acquéreurs.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la désaffectation et le déclassement du Domaine public communal de la partie de la parcelle cadastrée EH 105 concernée par la cession.

Il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver la désaffectation et le déclassement de cette partie du domaine public communal,
- d'approuver la cession de la partie du domaine public communal, située chemin des Bartavelles, dans les conditions sus mentionnées,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer et exécuter tout acte et document liés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- ADOPTE à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,

Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260924-33974-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/10/2026

Publication : 06/10/2026

